



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE
50-51 ALLEES MARINES
64102 BAYONNE CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

*À l'Assemblée Générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
BAYONNE PAYS BASQUE*

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants à la justification de nos appréciations :

- Les principes comptables suivis ; les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre dont l'appréciation est essentielle au regard de leurs incidences majeures figurent dans l'Annexe.

Nous attirons particulièrement votre attention :

- Sur les indications concernant :

- Les spécificités des services
- Les engagements sociaux et financiers
- Les provisions et amortissements
- Transfert du personnel à la CCI Régionale

- Sur les conséquences comptables liées aux conditions d'application de la concession et des avenants du port de commerce de Bayonne mentionnées au point 6 de l'annexe.

- Sur les règles appliquées pour la comptabilité de la concession portuaire de St-Jean-de-Luz, mentionnées au point 7 de l'annexe.

- Les estimations significatives retenues sont explicitées dans l'annexe.
- La présentation d'ensemble des comptes annuels est conforme aux règles.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 17 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
David BRETTE



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020

BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE CLOS LE 31/12/2020			EXERCICE N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3.300,00	417,08	2.882,92			
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, .	363.327,28	288.355,21	74.972,07		85.204,08	
FONDS COMMERCIAL (1)						
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40.000,00	40.000,00				
AVANCES ET ACOMPTES						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
TERRAINS	1.568.885,03	133.947,40	1.434.937,63		1.442.854,87	
CONSTRUCTIONS	11.382.753,57	6.470.626,19	4.912.127,38		5.209.265,31	
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.403.818,32	1.829.244,76	1.574.573,56		627.849,80	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	7.840,00		7.840,00		614.251,71	
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS						
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.202.894,82	19.404.894,47	798.000,35		1.148.538,96	
TERRAINS	20.670.822,96	4.759.310,19	15.911.512,77		16.029.648,66	
CONSTRUCTIONS	52.977.318,59	32.958.811,41	20.018.507,18		21.434.318,94	
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS	43.184.176,07	20.373.312,55	22.810.863,52		24.495.451,64	
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES	913.261,80	789.784,09	123.477,71		158.421,97	
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS	8.880,00		8.880,00		110.846,74	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
PARTICIPATIONS	10.897.180,95	2.205.905,64	8.691.275,31		8.430.045,06	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.						
AUTRES TITRES IMMOBILISES	299.284,35	40.345,59	258.938,76		257.782,68	
PRETS	2.377.000,00		2.377.000,00		2.366.193,00	
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES						
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	7.942,92		7.942,92		7.942,92	
TOTAL	168.308.686,66	89.294.954,58	79.013.732,08	82.418.616,34		
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
CREANCES (3)						
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.932.833,58	142.564,85	2.790.268,73		2.849.379,24	
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1.823.885,56	130.000,00	1.693.885,56		2.045.492,06	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
ACTIONS PROPRES						
AUTRES TITRES	2.255.733,73		2.255.733,73		2.218.380,98	
DISPONIBILITES	7.301.367,75		7.301.367,75		8.110.642,66	
COMPTES DE REGULARISAT.						
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	140.635,77		140.635,77		111.761,13	
TOTAL	14.454.456,39	272.564,85	14.181.891,54	15.335.656,07		
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS						
ECART DE CONVERSION ACTIF						
TOTAL DE L'ACTIF	182.763.143,05	89.567.519,43	93.195.623,62	97.754.272,41		
(1) DONT DROIT AU BAIL						
(2) DONT A MOINS D'UN AN						
(3) DONT A PLUS D'UN AN						

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
PASSIF AVANT REPARTITION		
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	2.081.794,87	2.081.794,87
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	4.514.695,80	4.514.695,80
REPORT A NOUVEAU	10.690.308,65	9.092.393,33
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	1.187.013,70	1.597.915,32
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9.291.993,44	10.110.671,53
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL	27.765.806,46	27.397.470,85
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT	37.636.266,60	38.402.003,87
TOTAL	37.636.266,60	38.402.003,87
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	109.500,00	95.500,00
PROVISIONS POUR CHARGES	3.283.156,99	3.517.916,99
TOTAL	3.392.656,99	3.613.416,99
DETTES (1)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	20.722.737,28	22.705.709,40
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	213,76	213,76
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	1.246.848,80	1.083.904,09
DETTES FISCALES & SOCIALES	578.195,05	651.394,11
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES	530.533,07	2.810.075,85
AUTRES DETTES	469.923,62	365.928,65
COMPTES DE REGULARISATION (1)		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	852.441,99	724.154,84
TOTAL	24.400.893,57	28.341.380,70
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL DU PASSIF	93.195.623,62	97.754.272,41
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1

* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :	*	*	*
* =====	*	*	*
* VENTES DE MARCHANDISES	*	15.878,69	21.842,62
* VENTES D'IMPRIMES	*	13.783,05	18.901,60
* VENTES DE LISTES	*	2.095,64	2.941,02
* PRODUCTION VENDUE	*	11.298.736,47	11.840.901,33
* ETUDES	*	159.448,35	176.847,71
* DROITS DE PORT	*	3.896.395,00	3.851.907,00
* TONNAGE GARANTI	*	272.843,39	440.623,98
* REDEVANCES D'EQUIPEMENT	*	201.794,12	209.463,24
* REMORQUAGE	*	386.269,85	396.301,12
* USAGE D'INSTALLATIONS & MATERIEL DE PORT	*	972.555,15	1.132.326,69
* FORMATION	*	3.520,00	17.420,00
* TERRAINS	*	776.974,46	780.074,24
* HANGARS	*	633.353,60	563.926,27
* EAU	*	32.948,92	32.285,19
* ENERGIE ELECTRIQUE	*	2.288,54	1.523,96
* DROITS D'INSCRIPTION	*		4.620,00
* DROITS DE SCOLARITE	*	1.129.248,00	1.052.795,00
* DROITS COURS DE LANGUES	*	292.034,53	439.923,66
* DROITS DE PARTICIPAT° AUX STAGES	*	717.104,62	877.896,07
* FRAIS DE DOSSIERS	*	7.150,00	
* LOCATION APPARTEMENTS ET DIVERS	*	1.849,56	1.849,56
* LOCATIONS IMMOBILIERES	*	517.649,45	521.648,88
* LOCATION SALLES	*	29.311,63	27.981,12
* LOCATION GARAGES	*	5.241,33	5.218,44
* USAGE D'INSTALLATION ET MATERIEL DIVERS	*	1.425,00	770,00
* AUTRES SERVICES	*	565.110,26	482.995,40
* LOCATIONS DIVERSES	*	5.641,09	
* CHARGES LOCATIVES	*	124.813,78	129.641,19
* REMBT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS	*	83,20	1.269,56
* REMBT D'AFFRANCHISSEMENTS	*	2.353,24	3.048,12
* REMBOURSEMENT ASTREINTE & MAIN D'OEUVRE	*		1.835,32
* REMBOURSEMENT DIVERS	*	27.343,47	5.389,89
* VISAS IMPORT-EXPORT	*	48.765,56	58.576,00
* C.F.E. - REDEVANCES CARTES	*	45.670,00	56.580,00
* C.F.E. - FORMULE "SERVICE +"	*	96.512,00	95.312,00
* C.F.E. - CHAMBERSIGN	*	22.429,50	18.695,06
* BANQUE DE DONNEES	*	580,32	13,93
* FORMALITES APPRENTISSAGE	*	2.660,00	11.060,00
* SALONS - FOIRES - EXPOSITIONS	*	980,40	65.022,90
* PRODUITS & SERVICES DIVERS	*	322.276,32	376.059,83
* R.R.R. ACCORDES PAR LA CCI SUR PRESTATIONS DE SERV	*	5.888,17	
* REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, ...	*		
* MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	11.314.615,16	11.862.743,95
* PRODUCTION STOCKEE	*		
* PRODUCTION IMMOBILISEE	*		
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	3.843.597,76	3.909.497,65
* TAXE ADDITIONNELLE COTISATION FONCIERE DES ENTREPR	*	2.702.943,00	2.612.074,37
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT	*	40.406,05	93.577,12
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS	*	147.015,36	159.698,24
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION DEPARTEMENTS	*	9.263,11	2.813,80
* SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COMMUNES	*		9.264,96
* SUB.EXPLOITATION C.A.P.B.	*	89.352,25	80.063,00

COMPT E D E R E S U L T A T

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
CONTRIBUTIONS RECUES DE LA CCIR	83.216,25	*	98.036,54
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CEE	408.569,78	*	392.843,93
TAXE APPRENTISSAGE	255.978,05	*	369.912,30
AUTRES SUBVENTIONS EXPLOITATION	106.853,91	*	96.840,99
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES		723.161,01	822.739,90
REPRISES PROVISIONS P/ RISQUES & CHARGES D'EXPLOIT	92.555,00	*	262.656,00
REPRISES P.P.D. CREANCES	15.816,23	*	10.060,45
REP. P.P.D. AUTRES CREANCES	15.000,00	*	14.371,50
REPRISES S/PROVISIONS P/GROSSES REPARATIONS	436.605,00	*	35.752,00
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : ASSURANCES ET DIV	19.529,20	*	14.492,25
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : CHARGES DE PERSON	40.152,29	*	285.837,90
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : DIVERS CNASEA / F	103.503,29	*	199.569,80
AUTRES PRODUITS		239.381,37	200.629,74
REDEVANCES SOUS-TRAITES : AUTRES CHARGES	87.986,92	*	79.544,78
REMBT IMPOT FONCIER	145.750,06	*	107.757,39
JETONS DE PRESENCE	638,00	*	638,00
COTISATIONS CLUSTERS	3.500,00	*	9.800,00
COTISATIONS MEMBRES CIP MANDAT A CCI BPB SG		*	750,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.506,39	*	2.139,57
TOTAL		16.120.755,30	16.795.611,24
* CHARGES D'EXPLOITATION (2) :			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES		630.731,60	810.007,86
MISE A JOUR DE LOGICIELS	928,55	*	10.176,96
EAU	36.293,32	*	37.953,22
ELECTRICITE	257.401,04	*	215.437,07
GAZ DE CHAUFFAGE	39.046,48	*	48.889,78
AIR COMPRIME, OXYGENE, ACETYLENE PRODUITS CHIMIQUE	448,74	*	1.205,87
PRODUITS D'ENTRETIEN & NETTOYAGE	15.518,39	*	12.142,61
PETIT MATERIEL-OUTILLAGE	68.837,93	*	59.802,20
FOURNITURES DE BUREAU	14.217,89	*	17.860,82
IMPRIMES DIVERS	12.497,90	*	15.488,06
FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE	3.183,55	*	6.797,03
FOURNITURES SCOLAIRES ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	1.019,94	*	6.936,68
HABILLEMENT & VETEMENT TRAVAIL	12.468,54	*	16.049,85
COMBUST, CARBURANT, LUBRIFIANT	168.869,33	*	361.267,71
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		8.641.554,96	8.810.272,91
CREDIT-BAIL MATERIEL INFORMATIQUE	1.146,13	*	85.808,73
LOCATIONS IMMOBILIERES	194.136,44	*	198.210,10
LOCATIONS MATERIELS	35.362,74	*	22.847,24
LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	810,23	*	1.034,40
LOCATIONS VEHICULES	41.250,03	*	62.918,51
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS IMMOBILIERS	586.321,44	*	340.387,06
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS MOBILIERS	642.020,99	*	358.820,68
ENTRETIEN & REPARATIONS S/ MATERIEL INFORMATIQUE	1.119,40	*	1.168,36
MAINTENANCE	78.119,90	*	89.771,86

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
MAINTENANCE S/MATERIEL INFORMATIQUE	64.053,23	*	83.442,24
PRIMES D'ASSURANCES	293.786,71	*	338.564,40
ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	961,49	*	1.665,96
ETUDES ET RECHERCHES	53.887,80	*	56.729,10
ABONNEMENT DOCUMENTATION	13.260,15	*	20.808,12
OUVRAGES DOCUMENTATION	1.056,41	*	672,41
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	23,90	*	440,00
BANQUES DE DONNEES / AUTRES	12.711,48	*	17.910,79
PERSONNEL INTERIMAIRE	157.059,97	*	266.059,16
PERS. DETACHE PERMANENTS	4.387.942,68	*	4.395.529,33
PERS. DETACHE VACATAIRES	167.669,77	*	266.638,97
PERS.DET.CHARGES SOCIALES CP&CET	27.839,72	*	14.930,30
HONORAIRES	180.449,85	*	161.659,27
HONORAIRES DE FORMATION	312.323,61	*	260.217,39
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	9.353,05	*	1.773,18
CONTROLE APAVE & DEKRA	10.469,35	*	13.802,85
ANNONCES ET INSERTIONS	142.937,98	*	201.468,85
FOIRES ET EXPOSITIONS	26.754,23	*	80.516,34
CATALOGUES ET IMPRIMES	6.551,20	*	20.315,48
PUBLICATIONS	1.380,00	*	9.051,00
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	51.988,33	*	18.796,67
POURBOIRES, DONN, CADEAUX	5.401,08	*	12.707,27
FRAIS DE TRANSPORT MATERIEL	2.222,41	*	777,57
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	33.146,34	*	91.707,63
VOYAGES ET DEPLACTS INTERVENANTS & ENSEIGNANTS	8.260,30	*	16.494,78
VOYAGES & DEPLACEMENTS ETUDIANTS	915,00	*	2.470,47
DEPLACTS INTERV. REFACTURÉS	130,00	*	335,00
VOYAGES ET DEPLACTS IMPUTABLES S/FPC PERSONNEL PER	3.638,16	*	4.485,49
VOYAGES ET DEPLACEMENTS ELUS	2.571,70	*	15.771,65
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	3.030,74	*	4.173,91
RECEPTIONS	34.734,51	*	97.285,79
AFFRANCHISSEMENTS	24.668,05	*	43.684,55
BOITES POSTALES	387,72	*	387,72
TELEPHONE	39.609,23	*	49.301,22
TELECOPIE / FAX	1.394,80	*	1.222,77
TELECOMMUNICATION / INTERNET	90.262,74	*	122.858,23
FRAIS BANCAIRES	4.462,00	*	7.761,58
COTISATIONS DIVERSES	99.064,05	*	108.382,55
FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	2.511,60	*	20.730,00
SOUS-TRAITANCE : NETTOYAGE DES LOCAUX	91.691,57	*	100.430,83
SOUS-TRAITANCE : GARDIENNAGE, SURVEILLANCE	8.072,92	*	14.366,50
F.P.C. (HORS PROGRAMME)	1.150,00	*	6.439,51
FPC (PROGRAMME)	93.971,01	*	88.357,22
SECURITE GENERALE	4.500,00	*	4.204,20
REDEVANCES FERROVIAIRES	13.970,09	*	13.828,71
FRAIS PERCEPTION DOUANES	36.862,00	*	36.541,00
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	538.772,41	*	587.800,16
R.R.R. OBTENUS / SERVICES EXTER.	6.593,68	*	4.331,55
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES		405.159,42	393.705,57
TAXE S/ LES SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	3.771,00	*	3.783,00
TAXE APPRENTISSAGE	15.914,69	*	
VERSEMENT AUX TRANSPORTS URBAINS	31.644,05	*	32.498,05
PARTICIPATION F.P.C. (DIVERS)	25.654,56	*	27.572,96
PARTICIPAT° EFFORT DE CONSTRUCT° PERSONNEL PERMANE	10.531,93	*	10.807,19
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	477,15	*	1.592,25
CHARGES FISCALES S/CONGES PAYES CHARGES FISCALES S	1.507,41	*	38,94
TAXE FONCIERE	291.421,00	*	289.045,00
TAXE D'HABITATION	11.010,00	*	10.911,00
TAXE SUR VEHICULES DES SOCIETES	508,00	*	508,00

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
TIMBRES FISCAUX			225,00
AUTRES DROITS	214,00	*	252,00
REDEVANCE T. V.	276,00	*	139,00
CONTRIBUTION FIPHFP (INSERTION HANDICAPES)	11.935,23	*	16.039,78
TAXES DIVERSES (MINES, RED.RADIOELECTRIQUES...)	294,40	*	293,40
SALAIRES ET TRAITEMENTS		2.414.397,45	2.448.487,68
SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	2.352.788,48	*	2.320.080,77
PROVISION CONGES PAYES NON PRIS	11.850,90	*	460,30
PRIME DE PANIER NON IMPOSABLE	2.014,50	*	2.611,20
NOURRITURE DÉDUCTIBLE PB	49.614,05	*	48.367,84
ALLOCATION FIN CARRIERE	14.704,42	*	74.848,13
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	19.476,66	*	
PRIME DE TRANSPORT NON IMPOSABLE	1.744,00	*	1.768,00
REMBT DEPENSES TELEPHONE	676,14	*	351,44
SALAIRES - INTERVENANTS	481,62	*	
CHARGES SOCIALES		1.103.474,81	1.166.665,57
COTISATIONS URSSAF - PERSONNEL PERMANENT	506.603,49	*	507.472,02
COTISATIONS URSSAF - ENSEIGNANTS VACATAIRES - INTE	268,38	*	13,10
COTISATIONS ENIM (PB)	176.042,95	*	178.519,08
COTISATIONS CMAF (PB)	52.969,52	*	53.669,56
COTISATIONS STE MUTUALISTE	55.533,36	*	53.799,53
HUMANIS RETRAITE PORTS	126.535,10	*	135.778,56
ARIAL RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	69.950,79	*	74.553,01
COTISATIONS AG2R PÉNIBILITÉ SPÉCIFIQUE MÉTIERS POR		*	72.344,85
COTISATIONS PREVOYANCE (MALAKOFF ET AXA)	16.139,69	*	16.043,75
COTISATIONS PREVOYANCE (HUMANIS) (MARINS PB)	11.584,18	*	11.746,92
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	36,48	*	2.866,04
SERVICE SOCIAL MARITIME (PB)	1.231,01	*	1.234,79
COTISATIONS C.O.S.	25.634,31	*	25.853,39
AUTRES OEUVRES SOCIALES (DONT MÉDAILLES TRAVAIL)	24.742,01	*	5.059,67
MEDECINE DU TRAVAIL	10.186,80	*	13.646,28
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES CHARGES SOCIALES S	7.138,24	*	38,85
TITRES DE RESTAURANT	18.878,50	*	19.758,25
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS		3.749.366,57	3.217.925,05
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ	1.661.223,08	*	1.525.800,63
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	417,08	*	
DOT.AMORT. LOGICIELS	39.613,29	*	53.322,90
DOT.AMORT.AGENCT AMENAGT TERRAIN	7.917,24	*	8.580,16
DOT.AMORT.CONSTRUCT°ADMINISTRAT. ENS.IMMOB.ADMINIS	277.700,76	*	278.193,43
DOT.AMORT. CONSTRUCT°-INSTALLAT° GENERALES-AGENCEM	19.437,17	*	22.977,72
DOT.AMORT.INSTALLAT°GENERALES AGENCEMENTS - AMENAG	75.943,53	*	52.201,50
DOT.AMORT.MATERIEL DE BUREAU	8.294,30	*	8.437,50
DOT.AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	82.248,83	*	80.661,33
DOT.AMORT. MOBILIER	13.320,54	*	12.246,09
DOT.AMORT.MATERIEL DE PROTECTION D'HYGIENE & SECUR	344,94	*	426,10
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16.861,44	*	10.085,83
DOT.AMORT.DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1.546.044,37	*	1.164.991,86
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.		53.306,61	94.354,44

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
DOT.P.P.D. CREANCES	53.306,61	*	94.354,44
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.		271.722,00	614.050,00
DOT.PROV.POUR RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	228.414,00	*	364.668,00
DOT.PROV. GROSSES REPARATIONS	43.308,00	*	249.382,00
AUTRES CHARGES		195.381,21	164.946,49
REDEVANCES BREVETS, MARQUES, LICENCES	85.161,28	*	38.040,31
DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION	1.602,34	*	1.694,17
REDEVANCES P/CONCESSIONS	19.127,72	*	19.017,00
PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES DE L'EXERCICE	10.713,31	*	*
PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES DES EXERCICES ANT	19.245,74	*	8.818,07
FONDS DE CONCOURS	1.000,00	*	1.000,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	29.074,46	*	67.018,05
BOURSES ET PRIX	7.110,00	*	*
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	22.346,36	*	31.358,89
TOTAL		17.465.094,63	17.720.415,57
RESULTAT D'EXPLOITATION		1.344.339,33	924.804,33
PRODUITS FINANCIERS :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL. & CREANCES IMMOBIL.		2.246,78	436,90
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	246,78	*	279,60
REVENUS DES PRETS	2.000,00	*	157,30
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		54.405,74	77.434,49
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (OBLIG			5.130,00
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	54.405,74	*	72.304,49
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		274.757,85	162.515,80
REPRISES P.P.D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	274.757,85	*	162.515,80
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			11,08
GAINS DE CHANGE			11,08
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL		331.410,37	240.398,27
CHARGES FINANCIERES :			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		142.451,52	117.491,40
DOT.P.P.D. IMMOBILIS.FINANCIERES	12.451,52	*	117.491,40
DOT.P.P.D. AUTRES CREANCES FIN.	130.000,00	*	*
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)		567.109,38	593.357,47
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	566.898,70	*	591.983,57
INTERETS BANCAIRES	161,03	*	*
PERTES DE CHANGE	49,65	*	49,24
AUTRES CHARGES FINANCIERES			1.324,66
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			*
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			*
TOTAL		709.560,90	710.848,87

COMPT E D E R E S U L T A T

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
RESULTAT FINANCIER	*	378.150,53	470.450,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	*	1.722.489,86	1.395.254,93

COMPTES DE RESULTAT (SUITE)

	EXERCICE	AU 31/12/2020	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1.722.489,86	*	1.395.254,93
* PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2.252.152,25	*	2.075.560,43
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GES	2.252.152,25	*	2.075.560,43
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	913.590,71	*	951.037,61
PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. CORPORELLES		*	1.667,67
PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. FINANCIERES		*	45.000,00
QUOTE-PART SUBVENTIONS D'EQUIPT VIREE AU RESULTAT	913.590,71	*	904.332,94
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS OPERATIONS EN CAPITA		*	37,00
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE	368.072,50	*	433.252,00
REP. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	317.185,00	*	433.252,00
REPRISES P.P.D. CREANCES	50.887,50	*	
TOTAL	3.533.815,46	*	3.459.850,04
* CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
SUR OPERATIONS DE GESTION	231.653,90	*	261.739,29
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS DE GE	231.653,90	*	261.739,29
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	38.795,00	*	25.000,00
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° CORPORELLES CEDEES		*	
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° FINANCIERES CEDEES		*	25.000,00
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	353.863,00	*	179.940,50
DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	353.863,00	*	129.053,00
DOT.P.P.D. CREANCES		*	50.887,50
TOTAL	624.311,90	*	466.679,79
*RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.909.503,56	*	2.993.170,25
PARTICIPATION DES SALARIES		*	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		*	
TOTAL DES PRODUITS	19.985.981,13	*	20.495.859,55
TOTAL DES CHARGES	18.798.967,43	*	18.897.944,23
BENEFICE OU PERTE	1.187.013,70	*	1.597.915,32
* Y COMPRIS :			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER		*	
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER		*	
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.		*	
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.		*	
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES		*	
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES		*	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

SOMMAIRE

1. **Faits caractéristiques de l'exercice**
2. **Règles et méthodes comptables**
3. **Principales méthodes utilisées**
 - 3.1. **Actif immobilisé**
 - 3.2. **Créances**
 - 3.3. **Provisions**
 - 3.4. **Engagements sociaux**
 - 3.5. **Transfert du personnel à la CCIR au 1^{er} janvier 2013**
4. **Spécificités du service général**
5. **Spécificités du service formation**
6. **Spécificités du service port de commerce de Bayonne**
7. **Spécificités du service port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure**
8. **Spécificités du service divers**
9. **Evènements post clôture : COVID 19**
10. **Autres informations**
 - 10.1. **Produits et charges imputables à un autre exercice – Annexe 5**
 - 10.2. **Charges à payer et produits à recevoir – Annexe 6**
 - 10.3. **Engagements financiers – Annexe 7**
 - 10.4. **Engagements de crédit-bail – Annexe 8**
 - 10.5. **Tableau des mouvements des capitaux propres – Annexe 9**
 - 10.6. **Tableau des effectifs – Annexe 10**

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par les points suivants :

✓ La ressource fiscale

La TACET reste quasiment stable comparativement à celle de 2019 en raison de la loi de finances rectificative n°3 de 2020 dans laquelle l'Etat décide de reverser 100 M€ afin de contrebalancer le prélèvement de 100 M€ (prévu au BP 2020) au niveau national à la suite des impacts liés à la COVID 19. Aussi, des contreparties à ce reversement sont imposées par l'Etat dont l'atteinte d'objectifs quantitatifs sur des secteurs d'activité prédéfinis. Ainsi, la TACET reçue est de 2 703 K€ en 2020, dont 22 K€ de surperformance dans l'atteinte des objectifs demandés.

✓ Le maintien du Service Général

La crise due à la COVID 19 a eu logiquement un impact sur l'évolution des CA et sur le changement de modèle économique de la CCI BPB. Toutefois, le CA total connaît une baisse uniquement de - 48 K€ par rapport au BE 2019. De plus, les produits générés par les programmes diminuent également à la suite des temps nécessaires à la réalisation des nouveaux objectifs commandés par l'Etat en fin d'année (Plan de Relance, ...).

La progression de la taxe d'apprentissage (+118 K€ par rapport au BE 2019) vient effacer une partie de ces baisses de CA et de produits. En effet, suite à la réforme concernant la collecte de cette taxe, le processus est désormais de faire flécher les 0,13% directement par les entreprises, par exemple ici vers le Point A du Service Général de la CCI BPB. La commercialisation de la T.A. avec ce nouveau processus a été bénéfique pour le point A en 2020.

Enfin, les 130 K€ avancés à l'OFP Sud-Ouest début 2020 ont dû être provisionnés à 100 % fin 2020 à la suite de ses résultats encore négatifs (car crise de la Covid 19 et toujours arrêt de la ligne ferroviaire dans les Landes qui représentait 70 % du CA en 2018).

✓ Les charges et les provisions exceptionnelles de l'assurance chômage (Tous services)

Suite au dépôt de bilan de la caisse mutualisée d'assurance chômage des CCI (CMAC) en date du 31 décembre 2018, chaque CCI se retrouve auto-assureur pour ses anciens salariés qui ont quitté l'entreprise avant avril 2020 (date du passage en droit privé). Ainsi, les indemnités de chômage payées en 2020 sont de 166 K€ (113 K€/SG ; 5 K€/CCF ; 48 K€/PB), les reprises de provisions sont de 317 K€ (276 K€/SG ; 4 K€/CCF ; 37 K€/PB) et les nouvelles provisions sont de 57 K€ (11 K€/SG ; 46 K€/CCF).

L'impact de l'assurance chômage sur le résultat exceptionnel 2020 est en conséquence de 94 K€.

✓ Le maintien du service Formation

Le chiffre d'affaires diminue fortement (-132 K€) en raison de la Covid 19 avec : - 67 K€ (soit -16%) en formations diplômantes (malgré les 41 K€ de CFA qui a ouvert en septembre 2020) ; - 147 K€ (soit - 33%) en CEL et - 53 K€ (soit -12%) en formations courtes. A contrario, une excellente année 2020 pour Kedge (+ 116 K€ avec une rentrée en septembre

2020 de 90 étudiants en 1ère année Vs 60 étudiants les années précédentes).

La taxe d'apprentissage au sein de Kedge connaît une forte baisse de - 274 K€ par rapport à l'exécuté 2019 suite à la réforme de la collecte de la taxe.

À la suite des réformes des OPCA en OPCO, de la taxe d'apprentissage et de la crise de la Covid 19, le Service Général a contribué à hauteur de 150 K€ à son service Formation afin de le soutenir en 2020, tout en restant dans les conditions de la loi Pacte et des tunnels du COP.

✓ Comptes à l'équilibre au Port de Bayonne

Le résultat comptable 2020 est à l'équilibre à 7,6 K€ avec un trafic total de 2,266 MT contre 2,284 MT en 2019, soit -18Kt (-0,81 %), et ce malgré la crise de la Covid 19. A noter que 2020 est l'année de la grande cale sèche de la drague (a lieu toutes les 5 années).

✓ Projet d'un avenant 8 du contrat de DSP pour le Port de Bayonne

La situation économique de la concession continue de se dégrader en raison d'une baisse des trafics, non prise en compte dans l'équilibre du contrat, alors que l'avenant n° 6 anticipait une reprise progressive de l'activité.

En effet, les prévisions de trafics, pourtant prudentielles de l'avenant n°6, ne se sont ainsi pas vérifiées sur 2017 / 2020 compte tenu des retards pris par les laminoirs LDL et CELSA se traduisant, pour ces deux seules entreprises, par un déficit de trafics maritimes de plus d'1 million de tonnes sur cette période.

La crise économique et sanitaire de 2020 n'a pas permis d'inverser cette tendance ; le trafic est toutefois resté comparable à celui de 2019.

Cette évolution défavorable de l'activité, imprévisible, conduit à l'élaboration d'un projet d'avenant 8 avec le concédant en 2020, pour signature en 2021.

✓ Avancement de la date de fin de la DSP pour le Port de Saint Jean de Luz / Ciboure

En raison de la situation financière à venir de la concession (l'exploitation ne peut pas faire face aux investissements nécessaires au fonctionnement, entretien et développement de la concession), le concédant (CD64) en accord avec les services de la CCI BPB demande d'avancer au 30/06/2022 la date de fin de la présente DSP (initialement prévue au 31/12/2026). Ainsi, les services de la CCI BPB et du CD64 travaillent actuellement sur ce dossier de fin anticipée de la DSP.

2. Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, avec mention des règles comptables applicables aux concessions (Cf. Point 6) ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

3.1. Actif immobilisé :

L'évaluation des immobilisations a été effectuée au coût historique.

Les immobilisations entièrement amorties mais faisant partie de l'inventaire sont maintenues pour mémoire uniquement, et ont une valeur zéro.

Conformément aux règles comptables sur les actifs, les amortissements et les dépréciations issues notamment des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06, les options retenues sont les suivantes :

- Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles tels que les droits de mutation, commissions et frais d'actes sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations et comptabilisés en charges ;
- L'approche par composants, pour les immobilisations, a été mise en œuvre ;
- Des seuils de significativité ont été fixés. Ces seuils sont basés sur les 3 critères suivants :
 - La valeur absolue du composant
 - La valeur relative du composant par rapport à la valeur globale du bien acquis
 - L'écart de la durée d'amortissement du composant par rapport à la durée d'amortissement du bien acquis
- Les coûts d'emprunts ne sont pas activés ;
- Les frais de recherche et développement : non applicable à la CCIT ;
- L'application aux concessions : suite à une démarche initiée par la CCIT de Bayonne Pays Basque et son commissaire aux comptes, le Président du Conseil National de la Comptabilité a précisé, dans un courrier adressé le 4 janvier 2006 au Président de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, sa position pour les concessions de service public. Compte tenu de ce courrier, la CCI de Bayonne a considéré que les immobilisations étaient hors champ d'application de ces nouvelles normes, et donc pas décomposées. Cette position est confirmée par le RF comptable N°367 de décembre 2009 « L'avis 2002-07 exclut de son champ les amortissements spécifiques des entreprises concessionnaires. L'avis 2002-12 ne modifie pas les exclusions. »

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement figurent dans l'annexe comptable n°1.

Les mouvements de l'actif immobilisé figurent en annexe comptable n°2.

L'état des filiales et participations figure en annexe comptable n°3.

3.2. Créances :

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remplacement (coût historique).

Par prudence, des provisions pour dépréciation ont été constituées sur les créances pour lesquelles les possibilités de recouvrement étaient incertaines.

L'état des échéances des créances et des dettes figure en annexe comptable n°4.

3.3. Provisions :

Les différentes provisions pour risques et charges d'exploitation, réunissant les conditions exigées par le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs, ont été évaluées en fonction de leurs spécificités avec le concours des responsables opérationnels concernés. Les provisions sont constituées T.T.C. (sauf aux Ports et sur le service « Divers » où la T.V.A. est récupérée).

Au Service général, une provision a été constituée pour les titres qui figurent au bilan la valeur est déterminée à partir de l'actif net.

L'état des provisions figure en annexe comptable n°2.

En ce qui concerne les provisions pour risques et charges les mouvements de l'exercice 2020 ont été les suivants :

Les principales dotations aux provisions sont :

- Pour l'ensemble des services :
 - Des provisions pour un total de 53 K€ couvrant les risques de non-recouvrement de créances ;
 - Des provisions pour un total de 86 K€ au titre des passifs sociaux ;
 - Des provisions CMAC pour un total de 57 K€ ;
 - Une provision de 12 K€ pour dépréciation des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;
- Au Service Général :
 - Une provision de 130 K€ pour l'avance à l'OFPP Sud Ouest réalisée début 2020 ;
 - Une provision de 14 K€ pour le dossier d'une CCART ;
- Au Service Ports :
 - Un complément de provision de 116 K€ pour l'actualisation des passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité ;
 - Une provision de 26 K€ pour passifs sociaux liés aux marins ;
 - Une provision de 43 K€ pour grosses réparations correspondant au lissage des obligations d'entretien à venir de l'apportement du remorqueur pour 10 K€, une provision gros entretiens pour le remorqueur pour 25 K€, une provision pour incidents sur la nouvelle drague de 8 K€ ;
 - Une provision de 283 K€ pour dépollution du sol au port de Bayonne.

Les principales reprises de provisions sont :

- Pour l'ensemble des services :
 - Des reprises de provisions pour un total de 84 K€ sur les passifs sociaux correspondant aux départs d'agents en fin de carrière ou ayant cessé leur relation de travail à la CCI ;
 - Des reprises de provisions CMAC pour un total de 317 K€ ;
 - Des reprises de provisions pour réalisation de travaux d'accessibilité 9 K€ ;
 - Des reprises de provisions pour dépréciation de créances pour un total de 82 K€ suite à des abandons de créances ou des encaissements ;
- Au Service Général :
 - Une reprise de provision pour 76 K€ pour réajuster les dépréciations antérieures des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;

- Au Service Formation (Ex Estia) :
 - Une reprise de provision pour 199 K€ pour réajuster les dépréciations antérieures des titres de participation détenus dans nos filiales et SCI ;
- Au Service Ports :
 - La reprise du solde de la provision pour grosses réparation de 428 K€ consécutive au passage en cale sèche de la drague ;
 - La reprise de provision pour grosses avaries de 8 K€ à hauteur des dépenses engagées ;

3.4. Engagements sociaux :

- Conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, relative aux engagements de retraite et avantages similaires, l'évaluation de ces engagements a été réalisée par un organisme tiers spécialisé, et ce, selon la méthode actuarielle prévue par les textes.
- Au 31/12/2020, les engagements suivants sont comptabilisés au passif du bilan :

Au titre des services non portuaires :

- Les allocations de fin de carrière : 464 K€ déterminées en fonction de l'ancienneté et des droits acquis ;
- Allocation d'ancienneté : 62 K€ attribuée sous forme de points lorsque l'ancienneté requise est acquise ;

Au titre des concessions portuaires :

- Les allocations ancienneté et indemnités de fin de carrière : 325 K€
- Les indemnités de fin de carrière des marins : 102 K€
- Les médailles du travail : 90 K€ ;
- Les surcoûts induits par la nouvelle convention portuaire permettant les départs anticipés dans le cadre de l'accord pénibilité national concernant le personnel grutier du port de Bayonne : 1223 K€

3.5. Transfert du personnel à la CCIR depuis le 1^{er} janvier 2013 :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément à la Loi de juillet 2010 portant réforme des CCI, l'ensemble du personnel (à l'exception du personnel des ports) a été transféré à la CCIR Aquitaine qui en est devenue l'employeur. Ce personnel a été de droit remis à la disposition de la CCIBPB le même jour.

Les conséquences comptables de ce transfert sont les suivantes :

- Les salaires et traitements, les charges sociales et les charges fiscales des personnels des services non portuaires (permanents ou vacataires) sont comptabilisées depuis 2013 dans des comptes de classe 62 dénommés « Personnel détaché permanent » ou « Personnel détaché vacataire » et figurent donc au compte de résultat 2020 en « Autres achats et charges externes » pour un montant total de 4.583 K€.
- Au niveau du bilan : les dettes liées au personnel non portuaire (congrés payés, compte épargne temps, passifs sociaux, ...) figurent depuis le transfert en autres dettes vis-à-vis de la CCIR Aquitaine nouvel employeur pur 374 K€ (et non plus en dettes fiscales et sociales comme les exercices précédents).

4. Spécificités du Service Général :

- TACET 2020 :

Depuis le vote de la Loi portant sur la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en 07/2010, la collecte de la ressource fiscale se fait à l'échelon régional par la CCIR. Ainsi, CCI France reverse aux CCIR la TACET annuelle une fois avoir soustrait son budget, puis chaque CCIR reverse à l'ensemble de ses CCIT ou CCIL leur part de la TACET répartie à chacune selon une clé votée par son Assemblée Générale.

En 2020, à la suite de la crise de la Covid 19 et pour soutenir le réseau des CCI, l'Etat dans sa loi de finances rectificative n°3 de 2020 accepte de maintenir la TACET de 2019 pour l'année 2020, avec des contreparties dont l'obligation de réaliser des missions prédéfinies comportant des objectifs quantitatifs à atteindre. Ainsi, la ressource fiscale 2020 pour la CCI Bayonne Pays Basque s'élève à 2.702.943 M€ (dont 22 K€ de surperformance).

- SCI du Centre Consulaire de Formation de Bayonne :

Le montant total des titres de participation au capital de la SCI Centre consulaire de formation de Bayonne créée en 1992 est de 3.950 K€ au 31/12/2020 détenu à 99,9% par la CCI.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 1.817 K€.

- OFP Sud-Ouest :

Le montant total des titres au capital de l'OFP Sud-Ouest créée en 2014 est de 500 K€. Au 31/12/2020 la CCI BPB détient 35 % du capital, soit pour 175 K€.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 175 K€.

De plus, l'avance de la CCI BPB de 130 K€ réalisée début 2020 en soutien de l'OFP SO est provisionnée à hauteur de 100 % au 31/12/2020.

5. Spécificités du Service Formation :

- Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A) :

À la suite des différentes réformes concernant la formation en 2019 et 2020, la CCI BPB a décidé de réouvrir un CFA à la rentrée de septembre 2020. A noter que la CCI BPB avait légué son CFA initial à l'EESC ESTIA lors de sa filialisation en 2017.

- SCI Centre Consulaire de Formation de Bidart :

Une société civile immobilière a été constituée le 25 mars 1996. Cette SCI a pour objet de gérer le bâtiment « Estia 1 » hébergeant l'école d'ingénieurs de la CCI BPB.

Le montant des titres de participation de l'ensemble de la Chambre de Commerce dans cette SCI est de 2.927 K€ au 31/12/2020 détenu à 99,9% par la CCI (dont 2.165 K€ au Service Formation et 762 K€ au Service Général).

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 214 K€.

- Titres EESC ESTIA :

L'EESC ESTIA a été constituée au 01/01/2017 et est composée des actifs et passifs des établissements ESTIA et CFA au sein de la CCI au 31/12/2016, correspondant aux dettes et aux créances incluant la trésorerie. Les valeurs d'apport sont celles arrêtées au 31/12/2016 et s'élèvent à 3 844 842 € incluant le bâtiment ESTIA 2 et de la trésorerie pour 753 K€.

Engagée en 2019 avec pour objectif de renforcer les fonds propres de l'école mais également d'élargir sa gouvernance, l'EESC ESTIA a réalisé le 1er juillet 2020 une opération d'augmentation

de capital de 1.250.625 euros en numéraire représentant 10,77 % de l'actionnariat et 7 nouveaux actionnaires (Capital 462 875 € ; Prime d'émission 787 750 €).

En conséquence, la CCI BPB possède 89,23% des actions de la société EESC ESTIA au 31/12/2020.

6. Spécificités du Service Port de commerce de Bayonne :

Convention de délégation de service public du port de commerce de Bayonne signée le 29 décembre 2008 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 15 ans.

- Valorisation des immobilisations :

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexes 2 A et B de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément aux annexes de la convention.

- Conséquences comptables et financières liées au renouvellement de la concession :

La signature d'une nouvelle convention de DSP avec entrée en vigueur au 01/01/2009 a eu pour conséquences comptables et financières sur l'exercice 2019 :

- La prise en charge par la concession de la totalité du coût du dragage (dans la précédente concession seuls 50% des coûts étaient à la charge du port) pour un montant qui atteint jusqu'à 2.906 K€ en 2014.
- Au regard de la hausse de ces coûts de dragage et afin de rendre le Port de Bayonne compétitif, la CCI Bayonne Pays Basque a décidé d'acquérir une drague qui a été livrée le 25 septembre 2015. A ce titre un avenant à la convention CRA (Région Aquitaine) de délégation de service public a été signé le 3/03/2014 autorisant cette acquisition et engageant la Région au rachat à la Valeur Nette Comptable en fin de contrat.
- La constatation, selon l'annexe 12 à la Convention, d'une redevance domaniale à verser à la Région, dont le montant s'élève à 16 K€ pour sa part fixe. Aucune part variable n'a été reversée en 2020 du fait des résultats en déficit ;
- Un avenant en date du 8/12/2014 étendant le périmètre géographique de la concession avait été signé, l'échange de terrains en découlant a généré une soulte de 1,3 M€ en 2014 dont 1.043.513,28 € ont été portés en réserve foncière après couverture des travaux et frais engagés par la CCI.
- Un avenant en date du 5/12/2015 étendant le périmètre géographique de la concession a été signé, il en résulte l'inscription à l'actif du bilan de la concession des travaux financés par la Région Aquitaine à hauteur de 13.160 K€ pour la reconstruction du quai « CASTEL ».
- Un avenant n°5 signé le 5/12/2015 et prévoyant que le compte de réserve présente un solde de 6 millions d'euros en fin de contrat et que l'intégralité de la trésorerie soit restituée au concédant. Cette réserve se décompose en 4,8 M€ de réserve foncière et 1,2 M€ de provision pour les coûts de départs.
- L'affectation d'une part du résultat de 550 K€ en réserve foncière. Selon les conditions de la DSP le délégataire s'engage à constituer une réserve foncière d'une valeur de 8.250 K€ sur la durée de la concession en vue d'acquérir des terrains. L'engagement de la CCI est ramené à 4.800 K€ par l'avenant n°5.
Au 31/12/2020 (avant donc affectation du résultat 2020) la réserve s'élève à 4.515 K€ dont 150K€ ont déjà été affectés à l'acquisition d'un terrain en 2009.
- Un avenant n°6 signé le 19/03/2018 révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement ambitieux de 14,29 M€ sur la période 2017-2023 et le versement par le CRNA à la CCI d'une subvention annuelle de 1,670 M€ sur la période

2018-2023 soit au total 10,023 M€ correspondant aux coûts d'exploitation du dragage, à concurrence de l'atteinte d'un minimum de trésorerie de 6 M€.

- Un avenant 7 réduisant le périmètre géographique de la concession pour réalisation d'une voie de contournement a été signé en date du 19/10/2020.
- Fin 2020, le projet d'un avenant n°8 est en discussion avec la CRNA révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement de 14,23 M€ sur la période 2017-2023, à concurrence de l'atteinte d'une trésorerie minimum de 1,25 M€.
- Le niveau de trésorerie à fin 2020 est de 6,185 M€.

- Dotations aux amortissements des immobilisations :

Pour l'ensemble des immobilisations qu'elles soient nouvellement acquises par la concession depuis le 1^{er} janvier 2009 ou apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Par exception à cette règle, et conformément aux avenants 2 et 6 au contrat de DSP, les amortissements relatifs à la nouvelle drague ainsi qu'aux nouvelles grues impactent le compte de résultat de la concession à due concurrence.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement. La dépréciation est calculée en fonction de la durée de vie de l'investissement.

Les biens immobilisés ne sont pas renouvelables.

- Amortissements de caducité :

A l'expiration du contrat de concession, et selon l'article 60.01 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement à la Région. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité » est constaté sur tous les nouveaux biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2009. Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir de la date de mise en service sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement.

- Provisions de renouvellement des immobilisations :

Aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la concession compte tenu de la durée de vie des biens ou de l'obsolescence attendue sur certains types de biens informatiques.

- Provisions pour grosses réparations :

L'exploitation de la drague depuis 2015 et sur une année pleine depuis 2016, qui a représenté un investissement de 13,8 M€, nous a conduit à provisionner les dépenses pour grosses réparations et pour incidents. Il en va de même pour le remorqueur. Le montant total de ces provisions au 31/12/2020 est de 430 K€.

- Subventions d'investissements :

Le traitement comptable des subventions d'investissement appliqué est celui de droit commun, à savoir : inscription de la subvention dans les capitaux propres et reprise au compte de résultat selon un plan de reprise parallèle au plan d'amortissement de caducité.

- Droits de port :

Les tarifs du port de Bayonne sont fixés annuellement par la CCIT. Les droits de port en découlant sont recouverts directement par les services douaniers et reversés, via le Trésor Public, à la chambre qui n'en a donc pas la maîtrise.

- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.

7. Spécificités du Service Port de pêche de Saint Jean de Luz / Ciboure :

Convention de délégation de service public d'établissement et d'exploitation de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure signé le 20 décembre 2006 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 20 ans.

- Conséquences comptables et financières liées à la fin de la concession :

Le Port de Saint Jean de Luz / Ciboure est en perte avec – 154 K€ de résultat net. La CAF comme depuis quelques années n'est pas suffisante pour faire face aux investissements nécessaires futurs. Ainsi, le concédant (CD64) en accord avec les services de la CCI BPB a demandé d'avancer au 30/06/2022 la date de fin programmée de la présente DSP (initialement prévue au 31/12/2026). Les services concernés travaillent actuellement à ce dossier de fin anticipée de DSP. Les plans d'amortissement de caducité initiés par le passé ont donc été recalculés en conséquence dès 2020.

- Valorisation des immobilisations :

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexe II de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément à l'annexe III de la convention « valorisation des biens apportés en concession ».

- Amortissements de caducité :

A expiration du contrat de concession, et selon l'article 44 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement au Département 64. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement de caducité ». Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.

L'amortissement de caducité est déterminé à partir du 01/01/2018 et sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat et n'ayant pas été préalablement autorisés par le concédant.

La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement minorée du financement par subvention d'investissement.

- Dotations aux amortissements des immobilisations :

Le mode de calcul des dotations aux amortissements est identique aux exercices précédents pour les nouveaux investissements acquis par la concession à compter du 1^{er} janvier 2007 : la base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement et la durée d'amortissement suit les règles comptables (annexe 1).

Pour les immobilisations apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.

- Provisions de renouvellement des immobilisations :

En ce qui concerne le port de Saint Jean de Luz / Ciboure aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la nouvelle concession.

- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.

8. Spécificités du service divers :

Compte tenu de la nature et de l'importance des opérations de construction des hôtels d'entreprises sur le parc technologique d'Izarbel ainsi que sur la zone d'activité de Baia Park (Olatu Leku) et conformément à la circulaire interministérielle n°1111 du 30 mars 1992, cette activité est affectée à un service budgétaire particulier intitulé "Service Divers".

Cette activité de nature immobilière est assujettie à la TVA par option.

Un mandat de gestion et d'animation des hôtels d'entreprises Izarbel et Olatu Leku, sous forme de délégation de service public, a été confié par la CCI à l'EESC ESTIA pour 5 ans (se termine donc au 31/12/2021).

ANNEXE COMPTABLE N°1 : CALCUL DES AMORTISSEMENTS

L' amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire et sur les durées détaillées ci-après:

	LOGICIELS	4 ANS
	FRAIS DE RECHERCHE	de 3 à 5 ANS
	MATERIEL INFORMATIQUE	4 ANS
*(1)	CONSTRUCTIONS	de 10 à 50 ANS
	AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	10 - 20 ANS
	INSTALLATIONS COMPLEXES	15 ANS
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5 ANS
	INSTALLATIONS GENERALES	5 ANS
	MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS
	MATERIEL DE BUREAU	5 ANS
	MOBILIER	5 et 10 ANS
	MATERIEL HYGIENE ET SECURITE	5 ANS
	AUTRES IMMO CORPORELLES	5 ANS
	MATERIEL INDUSTRIEL	8-10-15 ANS
	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5-10 ANS
*(1)	durée variable en fonction du type composant ou du type de bâtiment (hangar, préfabriqué ou construction en dur,...)	

**ANNEXE COMPTABLE N°2 :
MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES PROVISIONS**

IMMOBILISATIONS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2019	AUGMENT. 2 020	DIMINUT. 2 020	VALEUR BRUTE AU 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	422 205	32 681	48 259	406 627
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 937 989	537 326	112 017	16 363 297
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	137 759 060	305 814	107 520	137 957 354
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 570 521	10 887	0	13 581 408
TOTAL GENERAL	167 689 775	886 708	267 796	168 308 687

AMORTISSEMENTS				
	MONTANTS AU 31/12/2019	AUGMENT. 2 020	DIMINUT. 2 020	MONTANTS AU 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	337 001	40 030	48 259	328 772
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 043 767	502 069	112 017	8 433 818
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	74 381 833	3 952 356	48 076	78 286 113
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	82 762 601	4 494 455	208 352	87 048 703

PROVISIONS				
	MONTANTS AU 31/12/2019	AUGMENT. 2 020	DIMINUT. 2 020	MONTANTS AU 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 508 558	12 452	274 758	2 246 251
ACTIF CIRCULANT	170 962	183 307	81 704	272 565
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 613 417	625 585	846 345	3 392 657
DOTATIONS ET REPRISES S/RESULTAT D'EXPLOITATION		325 029	559 976	
FINANCIERES		142 452	274 758	
EXCEPTIONNELLES		353 863	368 073	

ANNEXE COMPTABLE 3 : INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES FILIALES

AU 31/12/2020 chaque filiale et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital et Rt	Quote-part du capital détenue	Résultats AU 31/12/2020 exercice clos	Chiffre d'affaires
1. Filiales (détenues à plus de 50%)					
SCI Centre Consulaire de Formation de Bayonne	3 951 564.36	1 820 359.17	99.93%	3 662.56	163 044.39
SCI Centre consulaire de Formation de Bidart	2 930 375.01	483 748.92	99.90%	269 156.18	285 747.36
EESC ESTIA	4 299 505.00	1 983 187.09	89.23%	474 106.36	8 606 557.85
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)					
OFP Sud Ouest	500 000.00	485 759.00	35.00%	55 511.27	724 571.00

Renseignements globaux	Filiales		Participations		
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	
Valeur comptable des titres détenus:					
. brute.....	10 722 180.95		175 000.00		10 897 180.95 €
. nette.....	8 691 275.31		0.00		8 691 275.31 €
Montant des subventions accordées					0.00 €
Montant des prêts et avances accordés	0.00				

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**ANNEXE COMPTABLE 4 : ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES**

	MONTANT BRUI au 31/12/2020	ECHEANCES	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
CREANCES			
Créances clients et cptes rattachés	2 932 834	2 932 834	
autres créances	1 823 886	1 823 886	
charges constatées d'avance	140 636	123 421	17 214
TOTAL CREANCES	4 897 355	4 880 141	17 214
DETTES			
emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	20 722 737	2 038 194	18 684 543
<i>dont concessions portuaires</i>	<i>19 243 210</i>	<i>1 835 193.77</i>	<i>17 408 016</i>
emprunts et dettes financiers divers	214	214	
dettes fournisseurs et cptes rattachés	1 246 849	1 246 849	
dettes fiscales et sociales	578 195	578 195	
dettes s/immo comptes rattachés	530 533	530 533	
autres dettes	469 924	469 924	
produits constatés d'avance	852 442	852 442	
TOTAL DETTES	24 400 894	5 716 351	18 684 543

**ANNEXE COMPTABLE 5 :
PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE**

	2020
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	140 635.77
Charges d'exploitation	
Service Général (abonnements, maintenances)	97 780.27
Service Divers (assurances)	320.49
Service Formation (abonnements, frais de scolarité, maintenances)	33 899.28
Service Ports (abonnements, maintenances)	8 635.73
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	852 441.99
Produits d'exploitation	
Service Général (prestations diverses)	1 948.21
Service Divers (locations, assurances)	-
Service Formation (droits de scolarité ; formation continue)	850 493.78
Service Ports (assurances)	-

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE**ANNEXE COMPTABLE 6 :
CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

CHARGES A PAYER 2020	MONTANT en euros
INTERETS COURUS S/ETABLISSEMENTS DE CREDITS	62 525
FOURNISSEURS EXPLOIT. FACTURES NON PARVENUES	557 340
FOURNISSEURS IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	463 742
PERSONNEL DETTES PROVISIONNEES P/ CONGES PAYES	158 385
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	0
ORG. SOCIAUX CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	77 093
ORG. SOCIAUX AUTRES CHARGES A PAYER	2 078
ETAT CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	6 544
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	12 688
AUTRES CHARGES A PAYER	2 764
CLIENTS R,R,R / AVOIRS A ETABLIR	12 017
TOTAL CHARGES A PAYER	1 355 175

PRODUITS A RECEVOIR 2020	MONTANT en euros
CREANCES FOURNISSEURS AVOIRS NON RECUS	40 147
CREANCES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	173 777
ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR	98 875
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (dont subventions d'exploitation)	1 138 961
INTERETS COURUS COMPTES A TERME	0
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 451 761

ANNEXE COMPTABLE 7 :

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS		AU 31/12/2020
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS SERVICE GENERAL / FORMATION		6 626
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE BAYONNE		25 125
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE SAINT JEAN DE LUZ		68 145
		99 896
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES		AU 31/12/2020
MONTANTS DES INTERETS DES EMPRUNTS RESTANT DUS		
* Etablissements de crédits:		
	SERVICE GENERAL	2 683
	SERVICE DIVERS	105 428
	SERVICE FORMATION	-
	PORT DE BAYONNE	3 534 774
	PORT DE ST JEAN DE LUZ	119 909
	sous-total:	3 762 793
PORT DE BAYONNE		
CAUTION REGION AQUITAINE FIN DE DSP 2023 PORT DE BAYONNE		255 000
	sous-total:	255 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		4 017 793

ANNEXE COMPTABLE 8 : ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER		PRIX ACHAT RESIDUEL	TOTAL A PAYER	TOTAL LOYERS
	en 2020	CUMULEES	JUSQU' A 1 AN	PLUS D'1 AN			
40 PC ESTIA (FS)	1 146.13	43 632.00	0.00	0.00	1.20	0.00	43 632.00
TOTAL	1 146.13	43 632.00	0.00	0.00	1.20	0.00	43 632.00

POSTES DU BILAN	COUT ENTREE	DATE ENTREE	DUREE AMORTISSEMENT ANNEES	TAUX AMORTISSEMENT	DOT.AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		VALEUR NETTE
						CUMULEE	
40 PC ESTIA (FS)	43 185.60	30/01/17	3.00	0.33	1 199.60	43 185.60	0.00
TOTAL	43 185.60				1 199.60	43 185.60	0.00

**ANNEXE COMPTABLE N°9 :
MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

CAPITAUX PROPRES					
	VALEUR AU 31/12/2019	AUGMENT. 2020	AFFECTAT° RT 2019	DIMINUT. 2020	VALEUR AU 31/12/2020
APPORTS					
Service Général	2 081 795	0	0	0	2 081 795
Service Formation	1 986 944				1 986 944
Services Portuaires	94 851				94 851
Service Divers	0				0
	0				0
AUTRES RESERVES					
Port de Bayonne (Réserve Foncière)	4 514 696	0	0	0	4 514 696
	4 514 696				4 514 696
REPORT A NOUVEAU					
Service Général	9 092 393	0	1 597 915	0	10 690 309
Service Formation	6 922 103		308 652		7 230 756
Services Portuaires	3 580 887		898 252		4 479 139
Service Divers	-2 214 336		286 751		-1 927 585
	803 739		104 260		907 999
RESULTAT DE L'EXERCICE					
Service Général	1 597 913	1 187 014	-1 597 913	0	1 187 014
Service Formation	308 651	493 242	-308 651		493 242
Services Portuaires	898 252	700 526	-898 252		700 526
Service Divers	286 751	-146 662	-286 751		-146 662
	104 259	139 907	-104 259		139 907
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
Service Général	10 110 672	94 913	0	913 591	9 291 993
Service Formation	0				0
Services Portuaires	1 882 861			268 980	1 613 881
Service Divers	5 600 722	94 913		511 822	5 183 813
	2 627 089	0		132 789	2 494 299
TOTAL GENERAL	27 397 469	1 281 926	2	913 591	27 765 806

AUTRE FONDS PROPRES					
	MONTANTS AU 31/12/2019	AUGMENT. 2020		DIMINUT. 2020	MONTANTS AU 31/12/2020
DROITS DU CONCEDANT					
Services Portuaires	38 402 004	650 910	0	1 416 647	37 636 267
	38 402 004	650 910		1 416 647	37 636 267
	0				0
	0				0
TOTAL GENERAL	38 402 004	650 910	0	1 416 647	37 636 267

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE

Tableau 10

ETAT DES EFFECTIFS AU 31.12.2020

Durée de l'emploi	Régime juridique	Personnel mis à disposition par la CCI Aquitaine										TOTAL (3) à (12)
		A.T.	C.F.E.	S.G. 3 et 4	C.F.A.	Formations hors C.F.A.	Ports	Aéroports	Aménagements	PEEC	Divers	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
	Statut	3.82	2	37.07	0.00	11.39						54.28
Année	Convention verte (ccnu)						34.91					34.91
	Convention marins						15					15.00
	Contrats à durée indéterminée			7.2								7.2
pleine	Contrats à durée déterminée			3.55								3.55
	SOUS - TOTAL 1	3.82	2	47.82	0	11.39	49.91					114.94
Année	Statut		0.5	0.79		0.58						1.87
	Convention verte (ccnu)						0.58					0.58
	Convention marins											0
	Contrat à durée indéterminée			0.16		0.25						0.41
partielle	Contrat à durée déterminée			0.88		1.14						2.02
	SOUS - TOTAL 2	0	0.5	1.83	0	1.97	0.58					4.88
	TOTAL GENERAL 1 + 2	3.82	2.5	49.65	0	13.36	50.49					119.82
	Vacataires					27						27